

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-395

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-395, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications 46 F insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'autoriser la classe d'usage Hébergement champêtre C-8.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 18 juin 2025.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25^e jour du mois de juin 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ